

BULLETIN D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

CANICULE - PIC DE CHALEUR

à l'attention des maires de la Côte-d'Or

.....

VIGILANCE ORANGE

DÉBUT DE L'ÉVÉNEMENT : [mardi 7 juillet 2026 à 12h](#)

1/ PRÉVISIONS DE MÉTÉO FRANCE :

Passage en vigilance orange canicule à partir de demain 7 juillet 2026 à 12 heures.
Nouvel épisode caniculaire sévère et durable, nécessitant une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

Aujourd'hui 6 juillet :

Les températures observées ce lundi vers 15h30 sont comprises entre 31 et 34°C sur le département de la Côte-d'Or.

Pour demain mardi 7 juillet en journée et la nuit suivante :

Au lever du jour, les températures minimales s'abaissent entre 16 et 21°C.
Dans l'après-midi, les températures sont à la hausse et peuvent atteindre 34 à 37°C.
Dans la nuit de mardi à mercredi, les températures s'abaissent entre 17 et 20°C.

Pour la journée de mercredi 8 juillet et la nuit suivante :

En journée de mercredi, les températures maximales sont comprises entre 32 et 34°C.
Dans la nuit de mercredi à jeudi, les températures redescendent entre 18 et 21°C.

A noter que durant les nuits, les températures s'abaissent plus difficilement dans les grandes villes.

2/ RECOMMANDATIONS à relayer à votre population et prise de toutes mesures utiles :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, centre commercial, supermarchés...).
- Privilégiez les activités douces.

- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

3/ MESURES A LA MAIN DES MAIRES dans le cadre du dispositif ORSEC « vague de chaleur » :

- Alerter les services municipaux, crèches, structures d'enfants et de mineurs, CCAS, établissements scolaires du 1er degré
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen
- Faire contacter les personnes fragiles isolées
- Faire transporter les personnes vulnérables habitant dans des lieux mal adaptés, vers des lieux rafraîchis
- Si besoin, activer la cellule communale de suivi et le PCS, faire appel aux associations et volontaires du service civique
- Assurer un suivi spécifique des décès sur la commune
- Tenir informé le préfet des actions et des difficultés
- Fermer les établissements scolaires du 1er degré si les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes
- Possibilité de reporter, faire aménager ou interdire les manifestations notamment sportives
- Possibilité exceptionnelle et temporaire d'aménager les horaires des chantiers, notamment BTP, sur la voie publique

Pour en savoir plus :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/cote-d-or>

<https://sante.gouv.fr/>

0 800 06 66 66

(appel gratuit, ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.)

En cas de difficulté ou d'activation de votre plan communal de sauvegarde
je vous remercie d'informer la préfecture par e-mail à

pref-defense-protection-civile@cote-dor.gouv.fr